

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 avril 2013**

Décision n° **B-2013-4120**

commune (s) :

objet : Maintenance, fourniture de pièces de rechange et évolution du système numérique de contrôle commande PCS7 de l'Unité de traitement et valorisation énergétique de Lyon-Sud (UTVE) - Autorisation de signer un avenant au marché

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 08 avril 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 16 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Pédrini, MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Bernard R. (pouvoir à M. Rivalta), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Claisse), Farih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Julien-Laferrière, Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Arrue, Mme Besson, MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 15 avril 2013**Décision n° B-2013-4120**

objet : **Maintenance, fourniture de pièces de rechange et évolution du système numérique de contrôle commande PCS7 de l'Unité de traitement et valorisation énergétique de Lyon-Sud (UTVE) - Autorisation de signer un avenant au marché**

service : Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2011-2850 du 5 décembre 2011, le Bureau a autorisé la signature du marché de maintenance, fourniture de pièces de rechange et évolution du système numérique de contrôle commande PCS7 de l'unité de traitement et valorisation énergétique de Lyon-Sud (UTVE).

Ce marché é été notifié sous le numéro 2012-101 le 10 janvier 2012, pour un engagement de commande minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC, et maximum de 450 000 € HT, soit 538 200 € TTC sur la durée totale du marché, soit 4 ans fermes.

L'indice de révision des prix EF-61-00 utilisé dans la formule figurant à l'article 10.2 de l'AE-CCAP n'existe plus. Il est nécessaire d'adapter la clause de variation des prix en conséquence.

C'est pourquoi il est proposé de remplacer l'indice EF-61-00 par l'indice 262700.

La formule initiale était :

- $PR = P0 (0,20 \times ICHT-N/ICHT-No + 0,60 \times S/So + 0,20 \times EF-61-00/EF-61-00o)$

La formule avec le nouvel indice serait donc :

- $PR = P0 (0,20 \times ICHT-N/ICHT-No + 0,60 \times S/So + 0,20 \times 262700/262700o)$

Cette adaptation sera notifiée par avenant, conformément au cahier des clauses administratives particulières du marché.

Toutes les autres clauses de ce marché restent inchangées.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant portant adaptation de la clause de révision des prix du marché désigné ci-dessus.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 avril 2013.